

“ On l'a remarqué avec raison, dit la *Séraphique Règle* (p. 273, III édition), dans sa Constitution *Misericors*...., Léon XIII ne s'occupe que des Tertiaires réunis en *fraternités*. C'est que le Saint Père entend opposer l'Ordre de la Pénitence comme une digue *aux maux qui nous accablent et aux périls qui nous menacent*. Le Tiers-Ordre, dit-il encore, *a été institué et disposé pour la multitude*. C'est, du reste, l'esprit de la Règle de saint François telle qu'elle fut confirmée par Nicolas IV. Afin de répondre à la volonté du Souverain Pontife, les Directeurs feront donc tous leurs efforts pour établir une fraternité ; et les Tertiaires isolés devront employer leur zèle, leur prudence et leur persévérance pour que le grain de sénévé, qu'ils portent en eux-mêmes, devienne un grand arbre dans le pays qu'ils habitent.

“ Si le Tertiaire fervent (1), pris individuellement, peut exercer autour de lui une si sainte influence, quelle ne sera pas l'influence, l'action exercée par plusieurs Tertiaires fervents, réunis en fraternité ? Voilà pourquoi, dans telle paroisse, le Tiers-Ordre est une vraie puissance pour attirer aux cérémonies de l'Eglise, pour faire prospérer les œuvres catholiques. Dans telle ville, il fournit le contingent le plus nombreux de ceux qui passent la nuit devant le Saint Sacrement ; dans celle-ci, il organise des communions quotidiennes, des chemins de croix perpétuels ; dans celle-là, il recueille des sommes très considérables pour la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, le Denier de S. Pierre, etc. Dans d'autres, il prêche éloquemment par le parfum de piété et de charité qui s'exhale de ses réunions publiques ; dans d'autres encore, il édifie par l'empressement de l'assistance matérielle et morale qu'il prête autour de lui. Je connais une ville où le décès d'une Tertiaire est un événement qui préoccupe salutairement le public : la défunte est veillée nuit et jour par les sœurs qui ne cessent de prier autour de sa dépouille. Elles vont toutes à sa sépulture, et la ville entière est sur pied pour assister au défilé ; lorsque le cercueil est descendu dans la fosse, toutes à genoux, les bras en croix, récitent la station du Saint Sacrement ; le public se retire toujours ému de ces témoignages de charité fraternelle.

(1) *Extrait sur le rapport du Tiers-Ordre*, lu à l'Assemblée des directeurs, à Lourdes, par le R. P. Othon, Mineur Observant.